



**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES
RISQUES DES GUICHETS « ENTRETIEN » ET « INVESTISSEMENT » DU FONDS
ROUTIER.**

I – CONTEXTE / JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République du Cameroun, dans le souci de promouvoir et de consolider une croissance économique durable, a créé avec l'appui des partenaires au développement, un Établissement Public Administratif de type particulier dénommé « Fonds routier ». Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 1999, le Fonds routier est placé sous la tutelle financière du Ministère chargé des Finances et sous la tutelle technique du Ministère en charge des routes.

Le Fonds routier est un mécanisme pérenne de financement des programmes de protection du patrimoine routier national, de prévention et sécurité routière, et d'entretien routier institué par la loi 96/07 du 08 avril 1996. La loi 2004/021 du 22 juillet 2004 a élargi ses missions aux opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes dans le cadre d'un guichet distinct et indépendant de celui destiné à l'entretien.

Ainsi, tandis que le guichet « Entretien » assure le financement et le paiement des prestations réalisées à l'entreprise et relatives à l'entretien du réseau routier prioritaire interurbain classé, rural et les voiries urbaines, la prévention et la sécurité routière, la protection du patrimoine routier national ; le guichet « Investissement » pour sa part, assure le financement et le paiement des prestations réalisées à l'entreprise et relatives à l'aménagement et à la réhabilitation des routes.

De manière spécifique, les activités du Fonds routier visent à (i) la mobilisation des ressources, (ii) la sécurisation des ressources affectées à l'entretien routier et (iii) la sécurisation dans le paiement des prestations à l'entreprise.

Pour la réalisation de ses missions, le Fonds routier s'appuie :

- sur le plan stratégique sur un Comité de Gestion constitué de représentants de l'Etat du Cameroun, des représentants des Usagers de la Routes et du représentant des Collectivités Territoriales Décentralisées. Ses missions sont consignés dans le décret organique du Fonds routier et ;
- sur le plan opérationnel sur l'Administration constituée de trois divisions opérationnelles (DET, DAF, DCO) et des services supports.

Au quotidien, le Fonds interagit avec ses ordonnateurs (MINTP, MINH DU, MINT CTD), les prestataires du Fonds, les régulateurs du système d'entretien routier (CONAROUTE, MINMAP, ARMP etc.) ainsi qu'avec les organes de contrôle de l'Etat.

Les interactions du Fonds avec les parties prenantes à son activité donnent lieu à un ensemble de risques potentiels aussi bien endogènes qu'exogènes susceptibles de compromettre l'atteinte de ses missions.



La présente consultation vise à arrêter une liste restreinte de consultants à proposer l'Administrateur du Fonds en vue de la cartographie des risques ci-dessus évoqués relativement aux activités aussi bien autour de son guichet « Entretien » que de son guichet « Investissement ». Qu'il s'agisse des opérations liées à son fonctionnement propre que celles découlant de ses missions.

II – OBJECTIF DE LA MISSION

II.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif de la mission est de permettre au Fonds routier de disposer d'une cartographie à jour des risques des guichets « Entretien » et « Investissement » du Fonds routier.

II.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

De manière spécifique, il s'agira d'avoir :

- une visibilité de l'ensemble des risques potentiels endogènes et exogènes inhérents à son activité ;
- une évaluation de son dispositif actuel de maîtrise desdits risques ;
- une hiérarchisation de ses risques résiduels.

III – CONSISTANCE DE LA MISSION

Cette mission s'étendra essentiellement sur trois volets :

1 – Inventaire des risques endogènes et exogènes inhérents aux activités

Il s'agira ici de procéder au recensement des risques potentiels qui pourraient empêcher le Fonds routier de conduire avec quiétude ses missions de mobilisation de et de sécurisation de ses ressources, de paiement des prestations à l'entreprise et de reddition des comptes. Cette activité peut être conduite à partir :

- d'une description précise des processus opérationnels ;
- d'une analyse fine des dysfonctionnements possible de chaque processus ;
- d'historique avéré d'incidents ou de dysfonctionnement ;
- d'outil de collecte ouvert de type « brainstorming ».

2 - Évaluation du dispositif actuel de maîtrise desdits risques

Il s'agira d'évaluer et hiérarchiser les risques ainsi identifiés sur la base de la probabilité de leur survenance et de la gravité ou de l'importance des dommages que l'organisation subirait en cas de survenance du risque d'une part, et de déterminer le niveau de maîtrise desdits risques en évaluant le dispositif de contrôle interne existant, d'autre part.

3 – Hiérarchisation des risques résiduels :

Cette activité consistera d'une part à pouvoir disposer d'un état des lieux détaillés des vulnérabilités de l'organisation dans toutes ses dimensions (Ordonnateurs, Contrôleur Financier, Payeur) et d'autre part de définir les risques résiduels à traiter en priorité en fonction des limites d'acceptabilité des risques par le Fonds routier.

IV- DOCUMENTS DE BASE

Le Fonds mettra à la disposition du Consultant toute la documentation interne nécessaire au bon fonctionnement de sa mission entre autres :

- la loi 96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national ;
- la loi n° 2004/021 du 22 juillet 2004 ;



- le décret 2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fonctionnement du Fonds routier ;
- le décret 2012/173 du 29 mars 2012 ;
- l'organigramme annoté du Fonds routier ;
- les rapports des commissaires aux comptes ;
- les rapports d'audit interne ;
- la cartographie actuelle des risques ;
- le manuel de procédures administrative, comptable et financière.

Le Consultant devra cependant œuvrer à compléter cette documentation par des supports utiles.

V- LIVRABLES

Les produits attendus de la mission seront contenus dans un rapport qui répondra de manière systématique à chaque volet de la consistance de la mission.

Ce rapport sera transmis en versions papier et électronique.

VI- DUREE DE LA MISSION

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à trois (03) mois.

VII- QUALIFICATION DES CONSULTANTS

La mission sera réalisée par une équipe d'experts conduite par un Expert-Comptable diplômé inscrit à l'Ordre des Experts Comptables et agréé CEMAC Expert en management des risques, représentant le Cabinet d'expertise comptable avec un minimum d'expérience professionnelle de cinq années, ayant dirigé des missions similaires.

Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant :

- Expérience des experts : 65 points
- références du Consultant : 15 points
- Références dans les domaines similaires : 15 points
- présentation de l'offre : 5 points.

A. Expérience des Experts :

Sur 65 points

Le cabinet mobilisera une équipe constituée de :

- un Expert-Comptable ou un Expert en management des risques, représentant le Cabinet d'expertise comptable **(20 points)**:
 - diplôme d'Expert-comptable ou BAC + 5 en management des risques (10 pts) ;
 - cinq (5) années d'expérience professionnelle en audit interne (5pts : 1pt par année) ;
 - expérience en tant que chef de mission dans la cartographie des risques (2 pts : 1 pt par mission) ;
 - expérience en rapport avec le système d'entretien routier (1pt) ;

- références dans le secteur public seraient (2 pts : 1 pt par mission).
- un Auditeur Interne Senior de niveau Bac + 5 (**sur 15 points**) :
 - diplôme BAC + 4 en audit interne ou comptabilité (5 pts) ;
 - cinq (5) années d'expérience professionnelle en audit interne (5 pts : 1pt par année) ;
 - participation en qualité de d'auditeur Senior, à des missions de consistance et d'importance similaires (5 pts : 2.5 pts par mission).
- un Juriste-fiscalité de niveau Bac + 4 (**sur 10 points**) :
 - diplôme BAC + 4 en fiscalité (5 pts) ;
 - 05 (cinq) années d'expériences professionnelles en fiscalité (0,5 pt par année) ;
 - référence en tant que fiscaliste dans des missions de consistance et d'importance similaires (2,5 pts : 1.25 pts par référence).
- un Ingénieur Informaticien BAC + 4 (**sur 10 points**) :
 - diplôme BAC + 4 en informatique (5 pts) ;
 - 05 (cinq) années d'expériences professionnelles en informatique (0,5 pt par année) ;
 - référence en tant qu'ingénieur informaticien dans des missions de consistance et d'importance similaires (1,5 pts : 0,75 pt par référence) ;
 - expertise solide et éprouvée dans l'administration des bases de données et dans la mise en place de bases de données documentaires (1 pt : 0,5 pt par référence).
- un Expert de niveau BAC + 5 en génie civil (**sur 10 points**)
 - diplôme BAC + 5 en génie civil (5 pts) ;
 - 5 ans d'expérience en dans la gestion des projets (0,5 pt par année) ;
 - références dans des missions de consistance et d'importance similaires (1,25 pts par référence).

B. Expérience du Consultant : Sur 15 points

Pour le Cabinet, avoir réalisé au moins trois (03) missions de cartographie et d'analyse de processus de management des risques. Chacune de ces missions ayant une durée de deux (2) mois au moins (copie marché et attestation de service fait).

C. Références dans les domaines similaires ou de l'audit : Sur 15 points
Elle consiste à Présenter les pièces justificatives dans les missions de consistance similaires soit 03 références :

D. Présentation du dossier : Sur 5 points

- Présentation (intercalaires, couverture, reliure, etc.) : 3 points
- Lisibilité des documents présentés : 1 point
- Respect des formulaires (CV, etc.) : 1 point

La note que requalification est de 80/100

VIII – DOSSIER DE CANDIDATURE

Le Fonds routier invite par conséquent les Consultants intéressés, à manifester leur intérêt pour la réalisation de la mission. Le Consultant devra fournir les dossiers en (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, le tout dans une seule enveloppe.

Volume 1 : Dossier administratif

Le dossier administratif et fiscal à jour du Consultant (Agreement ONECA, Attestation de non redevance, Attestation CNPS, Attestation de non faillite, Copie certifiée du plan de localisation, attestation d'immatriculation).

Volume 2 : Dossier technique

- a) Les CV des Experts conformément au modèle à retirer au Fonds routier ;
- b) Les références et pièces justificatives du consultant conformément au modèle à retirer au Fonds routier.

IX – DATE ET LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le pli fermé contenant la manifestation d'intérêt et portant la mention : « **Appel à candidatures pour la désignation d'un Consultant chargé de la cartographie des risques des guichets « Entretien » et « Investissement » du Fonds routier. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** » doit être une seule enveloppe contenant les volumes 1 et 2 en six (06) exemplaires. Il sera déposé **au plus tard le 23 février 2023 à 15h00 heures** à l'adresse suivante :

**Immeuble SNI 12^{ème} étage – porte 12-21 – COURRIER
BP 6221 Yaoundé – CAMEROUN
Tél. : (237) 22 22 47 52**

X – FINANCEMENT

Le financement de la mission sera assuré par le budget de fonctionnement du Fonds routier exercice 2023.


L'Administrateur
Aubin ESSAIE MOUSSA